

RAPPORT N° 91/1-20
au Conseil Municipal

OBJET

INSTITUTION D'UN TARIF D'ACCES AUX TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques implantées sur le territoire communal sont munies d'un dispositif automatique d'encaissement de monnaie.

Les produits correspondants seront collectés par la régie de recettes existant pour le domaine public.

Je vous propose de fixer le tarif d'accès aux toilettes publique à UN FRANC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-20
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

INSTITUTION D'UN TARIF D'ACCES AUX TOILETTES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-20 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Environnement, et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Décide de fixer à UN FRANC le tarif d'accès aux toilettes publiques installées sur le territoire communal (produits collectés par la régie de recettes existant pour le domaine public).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



LE MAIRE : Rapport n° 20. Daniel TOUSSAINT.

M. TOUSSAINT D. : Institution d'un tarif d'accès aux toilettes publiques.

Il s'agit de proposer un prix d'accès aux toilettes publiques, fixé à 1 F.

LE MAIRE : Je rappelle que nous avons installé des toilettes publiques et que nous allons étendre cela à quatre emplacements nouveaux, dans le mois qui vient, opération prévue et qui sera poursuivie où cela s'avèrera nécessaire. Il faut officialiser les choses au niveau du tarif. C'est donc là un rapport qui entérine une situation déjà existante.

Les emplacements concernés sont au Butor (à proximité de RAVATE), au Barachois (face à AIR FRANCE, à proximité du jardin de la Préfecture), au Marché Forain du Chaudron (en bas de la Poste, en face du Marché Forain) et à la Source également. Voilà les quatre nouveaux emplacements qui seront complétés par d'autres installations, notamment au Jardin de l'Etat, etc... C'est donc un programme qui continue.

Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.